

Alençon, le 06 MARS 2020

Pôle attractivité territoriale

Direction du développement durable
des territoires

Hôtel du Département
27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex

☎ 02 33 81 60 00
@ pat.dddt@orne.fr

PG/MV/GM poste 61461
Dossier suivi par Guylaine Maldinez

Objet : Lutte contre la prolifération des frelons asiatiques
P.J. : Affiche et flyer

Monsieur le Maire,

Le Conseil départemental de l'Orne, renouvelle l'aide financière à destination des particuliers pour lutter contre la prolifération des frelons asiatiques.

L'intervention du Département se décline de la manière suivante :

- attribution d'une subvention de 33 % du coût TTC de la facture du prestataire (plafonnée à 50 €) pour la destruction des nids,
- proposition de sessions d'information et de formation sur le cycle de vie du frelon, les précautions à prendre lors de la détection d'un nid et les moyens de lutte contre le frelon asiatique.

La mise en œuvre de cette politique est confiée au Groupement de défense sanitaire (GDS) de l'Orne, organisme à vocation sanitaire agréé par le Ministère de l'agriculture.

Les nids devront être signalés préférentiellement sur le site www.frelonasiatique61.fr ou sur la plateforme téléphonique départementale 02-33-80-38-22.

Le choix du prestataire qui effectuera la destruction revient au donneur d'ordre à partir d'une liste d'entreprises ayant accepté préalablement une charte des bonnes pratiques de destruction des nids, consultable sur le site www.frelonasiatique61.fr.

Après instruction des demandes de financement reçues, le GDS :

- validera les autorisations de destruction,
- réceptionnera et contrôlera les factures de destruction,
- versera la contribution financière du Conseil départemental et des collectivités adhérentes, porteurs de cette politique de lutte contre les frelons asiatiques.

Les communes peuvent, si elles le souhaitent, s'associer au plan de lutte contre la prolifération des frelons asiatiques en complétant l'aide du Département et bénéficiant de l'organisation mise en place, par le Conseil départemental avec le GDS de l'Orne, en prenant attache auprès du :

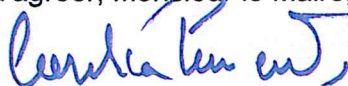
- Conseil départemental de l'Orne - Direction du Développement Durable des Territoires
au 02-33-81-64-71 :

- Pour leur présenter le dispositif de mise en œuvre du Plan de lutte du Conseil Départemental

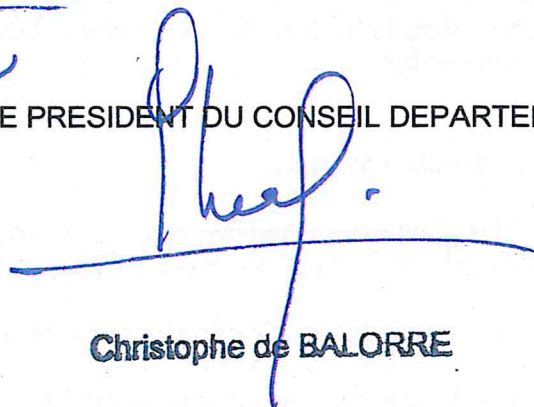
- GDS de l'Orne au 02-33-80-38-22 :

- Pour définir par convention avec lui les modalités de versement de leur contribution financière

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.



LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,



Christophe de BALORRE